

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 07 décembre 2016 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :

André Brideau

Céline Forget

Rémi Lamarche, (SPVM)

Ashlee Mailloux, (SPVM)

Marie-Josée Nobert

Edison Ramirez

Stéphane Robitaille (SIM)

Fernando Nobrega, (SPVM)

Absentes :

Membres :

Jacqueline Gremaud

La réunion débute à 9h35.

1. Adoption de l'ordre du jour

a) Adoption de l'ordre du jour

- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

2. Dossiers

a) Demande relative à la circulation sur l'avenue Querbes entre l'avenue Van Horne et la limite nord de l'arrondissement

- Les membres du Comité recommandent :
 - que les enseignes de signalisation indiquant le cul-de-sac soient réinstallées de façon à être plus visibles à l'entrée de l'avenue Querbes à partir de l'avenue Van Horne ;
 - qu'une surveillance policière soit réalisée concernant le passage des véhicules contrevenants qui empruntent la ruelle pour passer de l'avenue de l'Épée à l'avenue Querbes et vice versa ;
 - qu'un texte pour une enseigne indiquant que seuls les commerçants et résidents riverains peuvent emprunter la ruelle soit proposé à une prochaine réunion du Comité.

b) Demande relative à l'implantation d'un dos d'âne sur l'avenue Bloomfield entre les avenues Laurier et Fairmount

- Les membres du Comité recommandent de modifier les règles de stationnement afin de permettre celui-ci des deux côtés de ce tronçon ce qui aurait comme effet de réduire les voies de circulation et du même coup la vitesse des véhicules.

c) Demande relative au marquage des cases de stationnement sur l'avenue Outremont

- Les membres du Comité ne recommandent pas le marquage des cases de stationnement sur les avenues résidentielles de l'Arrondissement puisque ce marquage établirait les dimensions de chaque case à 5 mètres, ce qui réduirait le nombre de cases sur rue.

- d) Demande relative de l'implantation d'un arrêt lumineux face au 780, boulevard Dollard (Collège Stanislas)
- Les membres du Comité recommandent :
 - qu'un estimé de coûts pour l'achat de deux arrêt lumineux aux DEL soit produit ;
 - qu'un communiqué annonçant l'implantation sur l'avenue Van Horne de débarcadères pour les parents, de l'installation des arrêts lumineux à la traverse piétonnière devant le Collège et de l'éventuelle implantation de l'interdiction du virage à gauche sur le boulevard Dollard à partir de l'avenue Van Horne soit produit et transmis au Directeur du collège Stanislas, le tout par souci de la sécurité des élèves et de l'accessibilité aux bâtiments en cas d'incendie ou d'interventions médicales.

3. Point d'information

- a) Sécurisation des traverses piétonnières de la piste cyclable du chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- Les membres du Comité mentionnent que des enseignes indiquant «Priorité piétons» seront installées sous toutes les enseignes indiquant les traverses piétonnières enjambant la piste cyclable sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

4. Varia

- a) Demande relative à l'ajout d'un brigadier scolaire à l'intersection des avenues du Parc et Fairmount
- Suite à la recommandation du SPVM, les membres du Comité endossent l'ajout de ce brigadier scolaire qui s'assurera de la sécurité des écoliers se dirigeant vers trois écoles situées dans l'Arrondissement d'Outremont.

La réunion prend fin à 11h15